

9

Qu'en est-il du dédouanement du fret express et postal à Sainte-Lucie ?

Les expéditions par agences postales ou de transport d'une **valeur Free On Board (FOB) équivalente ou inférieure à 22 USD (United States Dollar) ne sont pas taxées par la douane**. En revanche, lorsque la **valeur est supérieure à 22 USD, la taxe douanière sera calculée sur la valeur totale de l'envoi**. Par conséquent, il est important que la facture accompagne le colis ou soit présentée à la douane pour faciliter le dédouanement des marchandises.

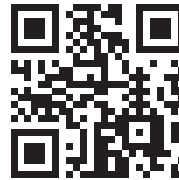
10

Quelles sont les formalités pour importer temporairement des marchandises à Sainte-Lucie ?

Il existe une procédure d'importation temporaire.

Une caution d'importation temporaire peut être utilisée pour sécuriser les droits et taxes afférents aux marchandises pendant la durée de l'importation.

Les mêmes documents et procédures douanières telles que les vérifications, seront exigés, cependant certaines conditions seront mises en place à l'importation et la réexportation ultérieure des marchandises.



Direction générale des douanes et droits indirects
11, rue des Deux Communes
93558 Montreuil Cedex



10 QUESTIONS à vous poser avant d'exporter à SAINTE-LUCIE

EXPORT

- Pour simplifier vos formalités douanières
- Maîtriser vos risques et anticiper vos opérations commerciales
- Développer votre activité et gagner en compétitivité à l'international



1

Quelle est l'agence en charge des questions douanières à Sainte-Lucie ?

Le Département Douanes et Accises est en charge des questions douanières.

Site internet du Département : www.customs.gov.lc

2

Existe-t-il un accord commercial avec Sainte-Lucie ?

Sainte-Lucie est signataire de l'*Accord de Partenariat Économique EU-CARIFORUM (APE)*.

Lorsque les opérateurs sont domiciliés dans l'UE, le commerce est encadré par les règles d'origine décrites dans cet *Accord de Partenariat Économique*. Des informations supplémentaires sur les accords commerciaux peuvent être obtenues auprès du Ministère des Affaires Extérieures et du Commerce International.

3

Comment fonctionne la nomenclature douanière de Sainte-Lucie ?

Le Département utilise le *Tarif Extérieur Commun (TEC)* qui est basé sur le *Système Harmonisé (SH)* de l'*Organisation Mondiale des Douanes (OMD)*.

Le Département utilise actuellement la version 2012 du Système Harmonisé de Description et de Codification des produits à 10 chiffres et plus dans certains cas. Les 6 premiers chiffres du code tarifaire sont établis par l'Organisation Mondiale des Douanes, les chiffres suivants sont établis par la CARICOM et le gouvernement local.



Plus d'informations :

www.customs.gov.lc/customs-tariff/customs-tariff-hs-2012.pdf

4

Comment connaître avec certitude les droits de douanes et autres taxes applicables à Sainte-Lucie ?

Les droits de douane et autres taxes applicables à Sainte-Lucie sont indiqués dans les lois révisées de Saint-Lucie. Les taux et types sont précisés dans la législation.

Consultez les informations sur les lois et règlements qui gouvernent le Département Douanes et Accises de Sainte-Lucie et ses missions via le lien suivant :

www.customs.gov.lc/customs-core-legislation.php

Les taux de taxes à l'importation sont listés dans le tarif.



Plus d'informations :

www.customs.gov.lc

5

Qui peut dédouaner mes marchandises à Sainte-Lucie ?

Un importateur peut dédouaner ses marchandises en entrepôt en utilisant un formulaire de déclaration simplifiée lorsque que la valeur CIF n'excède pas 600 ECD (Eastern Caribbean Dollar) dans le cas de marchandises commerciales et 2500 ECD dans le cas de biens personnels. Quelles que soient les classifications du système harmonisé des marchandises, elles ne doivent pas excéder le nombre de 5.

La déclaration des marchandises d'une valeur supérieure à ces montants et classifications du système harmonisé doit être réalisée via un document administratif unique (*Single Administrative Document - SAD*), qui peut être préparé par toute personne ayant accès au système *ASYCUDA*. Pour obtenir cet accès, l'utilisateur doit en faire la demande auprès du directeur général des douanes, avoir suivi la formation douanière et envoyé une caution. Il est également possible de recourir à un déclarant en douane.

Toute marchandise bénéficiant de franchises doit être déclarée via un *Caribbean Single Administrative Document (CARISAD)* et être accompagnée d'un formulaire d'exemption de droits et taxes 19.01.

6

Le marquage de l'origine (made in) est-il obligatoire à Sainte-Lucie ?

Le marquage de l'origine permet de vérifier l'origine des marchandises lorsque nécessaire. Pour certains produits, il est obligatoire en vertu de la législation sur les normes administrée par le Bureau des Normes.

Plus d'informations sur le site : www.slbs.org

Le département Douanes et Accises de Sainte-Lucie exerce certaines fonctions pour le compte d'autres agences de régulation des frontières (*Border Regulatory Agencies - BRA*), comme le Ministère de la Santé, le Bureau des Normes et le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Agriculture et des Pêches. Par conséquent, des licences et / ou des autorisations délivrées par certaines administrations appartenant aux *BRA*, peuvent être nécessaires au dédouanement des marchandises.



Plus d'informations :

www.commerce.gov.lc

moaslu.govt.lc/quarantine-unit

7

Mon produit est-il soumis à une norme de Sainte-Lucie ?

Avant d'expédier une marchandise à Sainte-Lucie, il est impératif de vérifier qu'elle respecte les normes locales en vigueur. Pour l'exportation de certains produits, une licence peut être nécessaire.

Visitez les liens des points 6 et précédents pour toute information complémentaire.

8

Existe-t-il des exigences supplémentaires à l'importation pour mon produit ?

Afin de déterminer leur valeur, une facture est nécessaire pour toutes les marchandises, accompagnée d'autres documents tels que le connaissement maritime, le formulaire de déclaration de valeur 61/62 et le certificat d'origine.

Plus d'informations :



www.customs.gov.lc/customs-valuation.php

www.customs.gov.lc/importation-of-goods.php

Enfin, certaines marchandises sont soumises à restrictions ou prohibées :

www.customs.gov.lc/plant-animal-products.php

www.customs.gov.lc/travellers-information.php